



## Mise à jour COVID-19 – 20 mars 2020 – 13 h 30

La présente a pour objectif de vous donner les plus récentes informations des impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les activités de Municipalité du canton de Saint-Camille. Quelques informations seront redondantes pour certains; le but de ce message est aussi de mettre l'organisation, la population et nos acteurs locaux à niveau sur les développements des derniers jours.

### Administration

- Le bureau municipal est fermé jusqu'au 29 mars inclusivement.
- Le moyen de communication avec l'administration est par courriel à [dg@saint-camille.ca](mailto:dg@saint-camille.ca) ou par téléphone au 819-342-7749.
- La date du report des élections partielles n'est toujours pas connue.
- Le conseil adoptera une résolution pour enlever les frais d'intérêts pour les versements de taxes en retard.
- Pour ceux qui ont déjà envoyé leurs chèques et qui désirent reporter le paiement du 2 avril, je vous invite à communiquer avec la direction à l'adresse [dg@saint-camille.ca](mailto:dg@saint-camille.ca).

### Aménagement et urbanisme

- L'inspecteur en bâtiment fera les demandes de permis de base, aucune demande de dérogation mineure ne sera traitée durant cette période.
- Les demandes de permis se feront par courriel **seulement** à [inspecteur@saint-camille.ca](mailto:inspecteur@saint-camille.ca).
- Le permis sera émis par courriel avec la facture. Aucun intérêt ne sera chargé et nous allons inviter les citoyens à payer par internet seulement jusqu'au 29 mars inclusivement.
- Pour ceux qui n'ont pas accès à un télécopieur ou un numériseur, la signature du permis sera remise à une date ultérieure.

### Service incendie

- Le Service incendie continuera ses opérations et le directeur incendie est en communication régulière avec la direction.

### Matières résiduelles

- Le service de collecte des matières résiduelles continuera à desservir nos citoyens aux dates prévues au calendrier des collectes.

### Voirie

- Le service de voirie continuera ses opérations comme à l'habitude.

### Loisirs et cultures

- Les spectacles sont suspendus pour une durée de 30 jours à compter du 14 mars 2020 au P'tit Bonheur de Saint-Camille.
- La bibliothèque, le Toit des quatre temps et le Camillois demeurent fermés jusqu'au 29 mars inclusivement. **AUCUNE ACTIVITÉ** n'aura lieu dans ces infrastructures.
- Le chalet des loisirs demeure ouvert pour utilisation des toilettes seulement et nous vous demandons de respecter les mesures d'hygiène.
- Appel à projets – Fonds de développement culturel de Saint-Camille : La situation évolue rapidement et les incertitudes se multiplient. Considérant qu'il est impossible d'estimer la durée de la situation actuelle, et considérant que la plupart des projets soumis ne pourraient se réaliser dans un contexte de quarantaine, la Municipalité du canton de Saint-Camille reportera l'analyse de projets à une date indéterminée.
- Les artisans et artistes ainsi que les organismes et les entreprises œuvrant dans le milieu culturel sont invités à consulter le site du Ministère de la Culture et des Communications :
  - [Foire aux questions du ministère de la Culture et des Communications](#) .

### Entreprises et travailleurs

- La MRC des Sources met en place un moratoire complet sur tous ses prêts afin d'atténuer les impacts du coronavirus sur les entreprises de sa région. :
  - <http://www.mrcdessources.com/nouvelles/>

### Population

- Nous faisons appel à votre entière collaboration pour votre vigilance durant les prochains jours.
- Nous vous invitons à encourager nos entreprises locales dans les futures semaines.
- Nous vous invitons à prendre cinq minutes de votre temps pour appeler vos voisins. Certaines personnes sont plus vulnérables et ont peu de ressources.
- **Pour les aînés, il est possible, par avis verbal au bureau de poste, de mandater une personne pour aller chercher votre courrier. Nous vous invitons fortement à le faire et à communiquer avec la Maître poste, au 819-828-2478.**

### Mesures gouvernementales (Québec)

- [État d'urgence sanitaire](#) sur le territoire québécois.
- Programme d'aide temporaire aux travailleurs dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ([PATT COVID-19](#)).
- La date limite pour produire sa déclaration de revenu est repoussée au 1<sup>er</sup> juin.
- Nous invitons les entreprises et travailleurs à consulter les sites internet des gouvernements provincial et fédéral concernant les mesures prises pour aider ces travailleurs et entreprises.
  - [Québec.ca -Coronavirus](#)
  - [Santé Canada](#)

### Mesures gouvernementales (Canada)

- Fermeture de la frontière canado-américaine, sauf pour la circulation des marchandises.
- [Le premier ministre annonce un soutien supplémentaire aux travailleurs et aux entreprises grâce au Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19.](#)

---

**Cas confirmés au Québec (20 mars, 13 h 00) : 139 cas, dont 26 en Estrie et 1 décès**

### Mesures de santé publique

- Isolement volontaire de 14 jours de toutes les personnes qui reviennent de l'étranger le 12 mars 2020 ou à une date ultérieure;
- Isolement **obligatoire** de 14 jours pour tous les employés de la fonction publique et pour tout le personnel de la santé, de l'éducation et des services de garde qui reviennent de l'étranger le 12 mars 2020 ou les jours ultérieurs;
- Fermeture de plusieurs commerces et lieux publics des secteurs culturel et récréotouristique;
- **Interdiction** de tous les rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes;
- **Incitation à éviter** tous les rassemblements intérieurs qui ne sont pas nécessaires;
- **Forte recommandation** pour les personnes âgées de 70 ans et plus, de rester à la maison.
- **L'interdiction** des visites non essentielles dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial pour les aînés et les adultes vulnérables ainsi que dans les résidences privées pour aînés sur l'ensemble du territoire québécois.
- **Éviter** tous déplacements non essentiels d'une région à l'autre du Québec.
- **Éviter** de recevoir de la visite à la maison.
- **Limiter** les contacts physiques.

### Si vous avez de la toux ou de la fièvre

- Appelez au 1 877 644-4545 ou au **819-644-4545**.
- Ne vous présentez pas dans une clinique médicale sans avoir reçu au préalable un rendez-vous.
- Rendez-vous à l'urgence seulement si vous avez des difficultés respiratoires (en appelant le 1-877-644-4545 ou au **819-644-4545** au préalable).

---

**Si vous avez des questions ou des inquiétudes, vous pouvez communiquer avec moi au 819-342-7749 ou au [dg@saint-camille.ca](mailto:dg@saint-camille.ca).**

Merci de votre entière collaboration!

Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière